

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt et un, le 23 novembre, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Condat-sur-Vézère, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 16 novembre 2021

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	44
Votants :	50
Pour :	50
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique DURAND.

Suppléant : Jean-Pierre COLIN représente Josiane LEVISKI, Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER, Daniel DEVAUX représente Annie DELAGE, Paul AUMETTRE représente Edmond Claude DELPY, Pascale LARUE représente Mattia TRENTMONT, Robert LEYMARIE représente Laurent PELLERIN.

Excusés : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Josiane LEVISKI, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Jean-Pierre VERDIER, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD donne pouvoir à Claude SAUTIER, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Sabine MALARD, Fabien JAUBERT donne pouvoir à Isabelle DUPUY, Roger LAROUQUIE, Nicole RAVIDAT donne pouvoir à Jean-Luc BLANCHARD

SECRÉTAIRE : Mme Nadine PIERSON.

OBJET : Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique : validation de la maîtrise d'ouvrage par la CC Vallée de l'Homme

Dans le prolongement de la délibération du Conseil Communautaire du 28 septembre 2021, la Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir est invitée à délibérer sur la candidature commune à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) publié par la Région Nouvelle Aquitaine intitulé « *Déploiement des plateformes de rénovation énergétique en Nouvelle Aquitaine* ».

En effet, les six communautés de communes à l'échelle du Périgord Noir doivent se positionner pour un lancement au 1^{er} janvier 2022.

AR PREFECTURE

024-200041150-20211123-DE2021125-DE
Regu le 29/11/2021

Le dispositif consiste à créer un « Guichet Unique de la Rénovation Energétique » (GURE) pour tous les publics, dont les conditions sont les suivantes :

- La refonte du « Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique » (SARE) et la fin de Espaces Infos Energie (EIE),
- La couverture obligatoire de tout le territoire de la Région Nouvelle Aquitaine,
- Le dimensionnement d'environ 100 000 habitants,
- Un portage par les EPCI ou incluant les EPCI dans la gouvernance,
- Une convention signée avec la Région pour une année, renouvelable et modifiable pour une adaptation au volume traité par la plateforme,
- Un cofinancement de la Région Nouvelle Aquitaine et du programme « SARE » basé sur les Certificats d'Economie d'Energie (CEE), et des collectivités.

Par conséquent, les communautés de communes concernées ont manifesté la volonté de pouvoir offrir un service public de proximité, qui sera articulé avec les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en cours et les futurs outils intégrateurs que sont les Opérations de Revitalisation de Territoires (ORT).

Ce guichet unique permettra de renseigner, orienter et accompagner l'ensemble des ménages du Périgord Noir désireux de faire réaliser des travaux d'amélioration de leurs logements.

De manière concrète, les ménages aux revenus modestes et très modestes seront orientés vers les opérations en faveur de l'amélioration de l'habitat (OPAH et ORT) et les revenus plus aisés seront accompagnés par la plateforme.

Quant aux ménages aux revenus modestes et très modestes ne pouvant pas s'engager sur un montant de travaux nécessaire à l'obtention des aides de l'ANAH (pour atteindre un gain énergétique de 35 %), une réorientation sur la plateforme sera effectuée afin d'obtenir des aides Ma Prime Rénov' ou CEE pour des travaux de moindres envergures.

Ainsi, les six communautés de communes du Périgord Noir proposent de travailler en partenariat pour la mise en place de la Plateforme de Rénovation Energétique intitulée « ECOHA » à compter du 1^{er} janvier 2022 avec un portage par la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme.

Une Convention partenariale a été coconstruite pour régir les conditions et modalités de mise en œuvre de ce nouveau service public.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de la Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, portant sur le lancement de la démarche de Plateforme de Rénovation Energétique du Périgord Noir, en Conseil Communautaire du 21 septembre 2021,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- De **valider** la création d'une Plateforme de Rénovation Energétique intitulée « ECOHA » à l'échelle des six communautés de communes du Périgord Noir portée par la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme,
- De **demander** à la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme de répondre, pour le compte des six communautés de communes, à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) régional «*Déploiement des plateformes de rénovation énergétique en Nouvelle Aquitaine* »,
- **D'approuver** les termes et modalités organisationnelles de ce nouveau service public présentées dans la Convention partenariale annexée à la présente délibération,
- **D'autoriser** le Président à signer cette Convention partenariale,
- **D'engager** l'inscription des crédits nécessaires au budget.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 25/11/2021

Le Président,

Dominique BOUSQUET



AR PREFECTURE

024-200041150-20211123-DE2021125-DE
Regu le 29/11/2021